



RÉGION ACADÉMIQUE  
NOUVELLE-AQUITAINE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

## APPEL A CANDIDATURE

### ACCOMPAGNATEURS DE PROJETS CARDIE

## Rectorat

### Le CARDIE

Jean-Luc MOURIER  
IA-IPR d'EPS

[jean-luc.mourier@ac-bordeaux.fr](mailto:jean-luc.mourier@ac-bordeaux.fr)  
07 77 31 08 07

Affaire suivie par :  
Maité COUBERTEGUES  
Professeur chargée de mission

Téléphone :  
05 57 57 39 66

Fax :  
05 57 57 35 09

Courriel :  
[mcoubetergues@ac-bordeaux.fr](mailto:mcoubetergues@ac-bordeaux.fr)

5, rue Joseph de Carayon-Latour  
CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

**1. Intitulé de la mission :** Accompagnateur au sein de la mission CARDIE  
Placé auprès du conseiller académique en recherche-développement, innovation et expérimentation (CARDIE), le réseau des accompagnateurs assure le lien entre les porteurs de projets d'établissements ou de réseaux, les équipes et la mission CARDIE.

**2. Profil des candidatures :**

- Personnels d'enseignement du second degré
- Personnels d'éducation.

Nota : Les candidatures des personnels titulaires du CAFFA seront prioritaires.

**3. Description des missions :**

- Les accompagnateurs ont pour mission d'apporter aide et conseils auprès d'équipes d'établissement ou de réseaux pour monter, suivre et développer un projet, coordonner des ressources, favoriser le développement pédagogique du projet en proposant un travail réflexif sur l'action.
- Ils interviennent dans une attitude « d'ami critique » ; extérieurs au projet et à l'établissement, leur rôle n'est pas d'être « avec » mais « à côté » de l'équipe afin de l'accompagner dans une démarche d'analyse bienveillante mais exigeante, critique sans jamais être juge, impertinente mais respectueuse.
- La finalité des membres du réseau est de « lâcher » l'accompagnement des acteurs dès lors que ces derniers s'emparent de l'ensemble des leviers de pilotage de l'action.
- Les accompagnateurs interviendront dans un périmètre départemental.

**4. Disponibilité, formation et régime indemnitaire :**

- La mission est confiée pour une durée de trois années ;
- Il sera nécessaire de demander au chef d'établissement un emploi du temps aménagé permettant d'être libéré le mardi après-midi ;
- Une formation des membres du réseau d'accompagnateurs est inscrite au plan académique de formation (PAF) ;
- Les membres du réseau d'accompagnateurs perçoivent une indemnité sous forme de vacances.

**5. Modalités de candidature:**

Les candidats sont invités à transmettre sous couvert du chef d'établissement :

- une lettre de motivation
- un CV

à l'adresse suivante : [cardie@ac-bordeaux.fr](mailto:cardie@ac-bordeaux.fr)

**au plus tard le 31 mai 2017, délai de rigueur.**